



Arrêté relatif à l'approbation des comptes 2017 de la commune de Saint-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu le rapport du Conseil communal du 30 mai 2018 ;
vu le rapport de la commission des finances ;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014;
sur la proposition du Conseil communal ;

arrête:

Article premier : sont approuvés les comptes de la commune de Saint-Aubin-Sauges de l'exercice 2017, qui comprennent :

a) Le compte de résultats qui se présente comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	9'913'484.42
Revenus d'exploitation	Fr.	-10'412'226.21
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	-498'741.79
Charges financières	Fr.	498'044.56
Produits financiers	Fr.	-550'431.03
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-52'386.47
Résultat opérationnel (1 + 2)	Fr.	-551'128.26
Charges extraordinaires	Fr.	550'000.00
Revenus extraordinaires	Fr.	-34'860.00
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	515'140.00
Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)	Fr.	-35'988.26

b) Le compte des investissements du patrimoine administratif

Dépenses	Fr.	1'494'424.40
Recettes	Fr.	-1'302'805.55
Résultat d'investissements nets	Fr.	191'618.85

c) le bilan au 31 décembre 2017.

Article 2 : La gestion du Conseil communal de la commune de Saint-Aubin-Sauges durant l'exercice 2017 est approuvée.

Article 3 : ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,
Nicole Vauthier

Le secrétaire,
Alain Perret



Bevaix, le 18 juin 2018